

École Primaire Louis Pergaud  
27 rue Saint Thudon  
29 490 Guipavas  
Tél : 02 98 84 73 10  
ec.0290895r@ac-rennes.fr

Compte rendu  
Conseil d'école  
Jeudi 14 octobre 2021

### Présents :

Mme Delaroche, Adjointe au Maire de Guipavas.  
M Yaouancq, DDEN.  
Mmes Moal, Velly, L'hour, Herpin, Cap, Chatalic, Brin, Bonniou et MM Lagadec,  
Lion, Kervella , Le Bihan, Parents d'élèves  
Mmes Appriou, Eozinou, Prigent, Gourvil, Masson, Le Nabec, Nivez, Henrio,  
tranvouez, Mezière, Le Gall, Etienne, Villaume, Enseignantes et MM Gabreau, Janvier,  
Sohier, Charlier Enseignants.

### Absents excusés :

M Le Pors, Inspecteur de l'Éducation Nationale.  
M Jacob, Maire de Guipavas.  
Mme Rozec, Enseignante  
MM Hello, Liziar, Enseignants

## **1/ Rôle et fonctionnement du conseil d'école**

Le conseil d'école, sur proposition du directeur :

- Vote le règlement intérieur
- Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
  - l'utilisation des moyens alloués à l'école
  - les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement
  - les conditions de bonne intégration d'enfants porteur de handicap
  - les activités périscolaires
  - la restauration scolaire
  - l'hygiène scolaire
  - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination en particulier le harcèlement
  - le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école.
- En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives , sportives et culturelles ainsi que sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège.
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur les principes de

choix des manuels scolaires ou de matériel pédagogique divers ainsi que sur l'organisation des aides spécialisées.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents, et notamment la réunion de rentrée.

## **2/ Les élections des représentants des parents d'élèves.**

Elles ont eu lieu le vendredi 08 octobre 2021. Cette année, nous avons fait le choix du vote uniquement par correspondance. Le taux de participation est légèrement inférieur à celui de l'année dernière. Une seule liste se présentait.

Le taux de participation est de 29,69 % (31,75% l'année dernière). 22 parents ont été élus (15 titulaires et 7 suppléants).

## **3/ Le règlement de l'école.**

Un règlement des deux écoles est distribué aux membres du conseil, soumis au vote après lecture et modifications.

Deux modifications sont apportées :

- Le protocole sanitaire pour l'épidémie de Covid.
- L'accueil des élèves de maternelle qui rentrent chez eux le midi et qui font la sieste à l'école : ils seront dorénavant conduits par leurs parents jusqu'au bâtiment.

Les règlements sont adoptés à l'unanimité.

## **4/ Le protocole sanitaire .**

Depuis le lundi 4 octobre, nous sommes passés au niveau 1 (vert) du protocole sanitaire.

- Levée de l'obligation du port du masque pour les élèves dans le 1er degré.
- Répartition des élèves dans une autre classe lorsqu'un enseignant est absent en veillant à limiter les brassages.
- Absence de présentation du passe sanitaire pour les élèves et les accompagnateurs dans le cadre des activités scolaires (cinéma, piscine , gymnase ...).
- Les enseignants peuvent enlever leur masque à l'extérieur (cour de récréation).

Le masque reste obligatoire dans les cars et dans les salles de cinéma.

Pour l'instant, l'utilisation des transports en commun n'est pas autorisée.

En cas d'apparition d'un cas de Covid dans une classe, le protocole reste le même : fermeture de la classe pour 7 jours.

L'école a bénéficié d'une opération de dépistage par tests salivaires début octobre : aucun cas n'a été détecté.

## **5/ Présentation du projet Eco-Ecole**

Nous continuons notre travail sur la biodiversité et sur l'aménagement des cours de récréation.

Les jeunes de l'ESAT du Relecq-Kerhuon et leur formateur participent à notre projet en préparant les parterres et le jardin pour des futures plantations.

L'élection des Eco-délégués aura lieu la semaine du 18 octobre et les réunions commenceront après les vacances de la Toussaint.

## **6/ Le bilan de la rentrée.**

La rentrée s'est bien passée mais les effectifs sont en baisse par rapport à l'année dernière (344 élèves cette année contre 357 l'an dernier au mois de septembre). Cette année, nous avons eu une fermeture de classe. La répartition est la suivante : 5 classes de maternelle (dont 2 classes bilingues) à Kérafur et 10 classes à Pergaud (dont 3 classes bilingues).

Nous accueillons des nouveaux enseignants :  
 Mmes Babaz et Tranvouez en TPS/PS/MS bilingue  
 Mme Nivez en CE1/CE2  
 Mmes Eozinou et Appriou en TPS/PS  
 M Sohier qui remplace Mme Rozec jusqu'au retour des vacances de Toussaint.

Trois AESH (ex AVS) sont affectés à l'école pour l'accompagnement des élèves ayant une notification de la MDPH : Nadine Gourvennec, Joël Tassel et Rémy Page en élémentaire.

Les effectifs se répartissent ainsi :  
 Répartition Bilingue

CM1/CM2	8+12 = 20	Pergaud
CE2	19	Pergaud
CP/CE1	13 + 7 = 20	Pergaud
GS	16	Kérafur
TPS/PS/MS	4+8+10=22	Kérafur

Total : 97 (100 en 2020-2021)

Répartition Monolingue

TPS/PS	7+18=25	Kérafur
PS/MS	8+18 = 26	Kérafur
GS	18	Kérafur
CP	24	Pergaud
CP/CE1	8+16 =24	Pergaud
CE1/CE2	13+12=25	Pergaud
CE2	27	Pergaud
CM1	26	Pergaud
CM1/CM2	7+18=25	Pergaud
CM2	27	Pergaud

Total : 247 (257 en 2020-2021)  
 Total école : 344 (357 en 2020-2021)  
 Total maternelle : 107 (116 en 2020-2021)  
 Total élémentaire : 237 (241 en 2020-2021)

## **7/ Les projets pour l'année.**

Le projet d'école :

Cette année, nous allons travailler sur différents axes de notre nouveau projet d'école :

- Le classeur culturel qui regroupera les différents travaux des élèves sur ce thème.
- La préparation d'une exposition type grande lessive pour toute l'école dans un

lieu à déterminer.

- Les chorales de cycle.
- La suite du projet éco-école.
- Le « quoi de neuf ? » : travail de production d'écrits par les élèves avec utilisation du numérique et publication des écrits sur le site web de l'école.

#### Projet des classes :

Reprise du cinéma scolaire aux Studios à Brest pour la grande majorité des classes.

Piscine pour plusieurs classes de l'école élémentaire (CE2, CE1 et CM2) au Spadium du Relecq-Kerhuon

Patinoire pour les CM1.

Classe de mer pour les CP/CE1 et les CE1/CE2 à Crozon au mois de mai.

Classe de découverte pour les CM1 et les CM2 en Dordogne au troisième trimestre.

Il est à noter que nous sommes toujours en attente du remboursement de la classe transplantée des élèves bilingues qui aurait du avoir lieu en mars 2020. Le centre de Brasparts ne voulant toujours pas rembourser, c'est notre assurance qui a pris le relais pour obtenir le remboursement des 2500 €.

### **8/ Questions des parents d'élèves.**

*Certains parents remontent encore un goûter insuffisant à la garderie en primaire. Quel est le coût unitaire prévu pour le goûter par mairie ?*

Réponse de Mme Delaroche : Il y a un problème d'approvisionnement en pain sur Guipavas. La demande d'augmentation des doses va être transmise aux services concernés.

Le prix de revient d'un repas est d'environ 8 euros par enfant. Les fournisseurs sont choisis par une commission municipale à l'occasion d'un appel d'offres. Les circuits courts, la qualité et l'origine des produits sont privilégiés. Mme Delaroche va se renseigner sur le coût du goûter.

*Quelles sont les avancées sur le parc informatique ? Quelles priorités sont données pour les investissements en cours ? Est ce que l'appel d'offre de la région a abouti ?*

Réponse de Mme Delaroche : La ville de Guipavas vient de se voir refuser une subvention demandée dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Les 48 classes de la commune sont équipées au fur et à mesure.

Des ENI ont été installés cet été.

Une nouvelle demande de subvention est possible et va être étudiée.

Les enseignants souhaiteraient que l'école soit équipée en tablette numérique.

*Quels sont les dernières avancées du projet de l'école maternelle ?*

Réponse de Mme Delaroche : Suite au conseil municipal du mois de juin, le premier concours d'architecte vient d'être lancé. C'est un concours européen.

Dans quelques mois, 4 architectes seront choisis par une commission pour ensuite présenter un projet plus abouti.

En raison de la crise sanitaire, le projet a pris environ 6 mois de retard. La hausse du prix des matériaux ne sera pas un frein à la construction de cette nouvelle école.

*Le système de badges pour la cantine et la garderie a été mis en place. Est ce que la tarification restera sur le principe de 2 créneaux ou passera à une facturation au 1/4 h ? l'obligation de fournir un certificat médical pour annuler la cantine et la garderie est contraignant pour des enfants étant malades mais sans le besoin d'aller consulter un médecin. Est ce que cette règle perdurera ?*

Réponse de Mme Delaroche : Le badge est souhaité par la ville depuis longtemps. C'est une période de tests et des ajustements seront faits. Si les parents ont des questions sur la facture, il faut contacter le service enfance.

Les inscriptions à l'avance permettent de prévoir les encadrants nécessaires et d'éviter d'avoir 2 adultes en garderie avec 70 enfants.

*Certains parents nous font remonter des incohérences dans le volume de devoirs à faire à la maison (trop ou très peu). Y a-t-il une consigne de l'éducation nationale sur le sujet ?*

Réponse des enseignants : Il n'y a pas de règle sur la durée ni sur la quantité, seuls les devoirs écrits sont interdits. En cas de difficulté, les parents peuvent prendre rendez-vous avec les enseignants.

*Comment se passe le décloisonnement des récréés et du temps méridional avec l'allègement des règles liées au Covid ? est-ce que des attitudes violentes ou agressives ont été ressenties / vues ?*

Réponse des enseignants : C'est positif, il y a moins de conflits. Les élèves peuvent jouer avec des camarades d'autres classes.

Nous ne sommes pas revenus complètement à l'ancien système mais nous avons gardé les points positifs du système de récréation par classe :

- Plus de récréation à l'accueil du matin et du midi : Le matin, les élèves montent directement dans leur classe. Le midi les enseignants vont les chercher dès 13h35 dans la cour où ils sont regroupés par classe par les animateurs.
- Pour les CE2, CM1 et CM2, il y a 2 services de récréation pour limiter le nombre d'élèves.

### **9/ Question de M Yaouancq, DDEN :**

*Quel est l'impact de la série télévisée « Squid Game » diffusée par Netflix sur le comportement des élèves dans la cour de récréation ?*

Réponse des enseignants : Pour l'instant, nous n'avons pas remarqué de jeux dangereux sur la cour. Nous restons vigilants car quelques élèves regardent apparemment cette série (malgré son interdiction au moins de 16 ans).

Sandra Le Nabec  
Secrétaire

Philippe Charlier  
Président